

AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_04-DE

Regu le 19/02/2018



MAIRIE DE  
ROQUEFORT-LES-PINS  
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00

Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/04

**DATE DE CONVOCATION**

06 février 2018

**DATE D’AFFICHAGE**

06 février 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

**OBJET :**

**ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF :  
REVISION DES  
TARIFS  
D’INTERVENTION  
ET DE  
PRESTATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit

Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+		
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI	+		
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine PIRONE

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1<sup>er</sup> adjoint, expose :

Par délibération n°2017/66 prise en date du 07/09/2017, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des visites des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers.

La commune gère le service tout en confiant les contrôles à un prestataire extérieur habilité à agir pour le compte de la commune dont l'objectif est :

- La vérification des installations existantes
- La rédaction d'un rapport d'analyse et de conformité

Ainsi, la commune facture directement aux propriétaires par le biais d'un titre de recette le montant de la prestation.

Nature de la prestation	Nouveaux Tarifs TTC
Diagnostic d'une installation existante	<b>110,00</b>
Contrôle de conception d'un projet d'installation nouvelle ou à réhabiliter	<b>110,00</b>
Contrôle de réalisation d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	<b>192,50</b>
Contrôle d'une installation dans le cadre du contrôle périodique	<b>110,00</b>
Fourniture des documents existants en vue d'une vente immobilière, sans contrôle sur site	<b>11,00</b>
Contrôle d'une installation réalisée en vue d'une vente immobilière	<b>192,50</b>
Interventions exceptionnelles en heures ouvrables du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, par heure sur place	<b>55,00</b>
Interventions exceptionnelles en dehors des heures ouvrables précisées au prix précédent, par heure sur place	<b>55,00</b>
Rendez-vous infructueux	<b>55,00</b>

La commission gestion du 30 janvier 2018 a validé les nouveaux tarifs à appliquer aux usagers.

**OUI** l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **FIXE** les montants des prestations de vérification des installations d'assainissement non collectif suivant les tarifs référencés ci-dessus à compter du 13/02/2018.
- **INSCRIT** les dépenses et recettes au budget annexe assainissement en vigueur.
- **PREND** tous les actes afférents à cette décision et procédure.

AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_04-DE  
Regu le 19/02/2018

3

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,  
Le 13 février 2018

  
Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins